

Mise au point

sur les relations entre l'IFEMA et la Société Anthroposophique en France

Face aux insinuations complotistes, relayées par certains organes de presse ou acteurs sur les réseaux sociaux, de liens d'influence occultes entre la Société Anthroposophique en France et des champs d'activité s'inspirant de l'anthroposophie, en particulier la médecine, l'Institut de Formation En Médecine Anthroposophique (IFEMA) souhaite avec vigueur faire la mise au point suivante :

Il n'existe aucun lien de nature organisationnelle ou financière entre les organisations professionnelles médicales anthroposophiques et la Société Anthroposophique en France. Il n'y a aucune forme de contrainte juridique, sociale ou culturelle entre elles. Les médecins pratiquant la médecine anthroposophique peuvent être liés ou pas à titre individuel à la Société anthroposophique en France.

L'objet de l'anthroposophie est de réunir tous les éléments de connaissance de la nature humaine et d'étudier les relations constamment renouvelées entre celle-ci et son environnement.

L'anthroposophie est un espace de connaissances et de recherches susceptibles de générer des hypothèses et des outils de compréhension sur la complexité de l'homme, de la nature et de leurs relations réciproques. Ces connaissances peuvent être appliquées dans le domaine médical. En cela, elle s'ajoute à la connaissance universitaire ou à celles qui furent développées en leur temps dans d'autres cultures et ayant abouti, par exemple, à l'acupuncture dans la médecine chinoise.

La médecine anthroposophique est une ressource thérapeutique dont le médecin peut disposer selon les besoins de son patient.

De même qu'il serait absurde de considérer que l'acupuncture est une tentative visant à introduire le patient dans la pensée taoïste, de même il serait absurde de suspecter que le rôle de la médecine anthroposophique serait d'amener les patients à l'anthroposophie.

La médecine anthroposophique n'est en aucun cas une médecine alternative ou exclusive. Elle utilise les médicaments conventionnels, les médicaments phytothérapeutiques, homéopathiques et anthroposophiques ainsi que la psychothérapie et des thérapies artistiques

La médecine anthroposophique est pratiquée par des médecins régulièrement inscrits à l'Ordre des Médecins et ne peut s'exercer en France que dans le cadre des dispositions légales, respectant en particulier le Code de Déontologie du Conseil National de l'Ordre des Médecins.